Xylofutur
Produits et Matériaux des Forêts Cultivées

REGLEMENT INTERIEUR
DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Ce document remplace le précédent Règlement Intérieur adopté le 9 septembre 2005, et modifié les 28 septembre 2010, 16 novembre 2017 et 6 juin 2019. Il sera présenté pour validation au prochain Conseil d'Administration du 15 mars 2023.

1- ROLE DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Les commissions techniques ont pour rôle :

- d'expertiser et de labelliser les projets qui lui sont soumis conformément à la procédure définie en annexe 2,
- de proposer et d'animer les réflexions relatives aux thématiques de Xylofutur telles que définies dans le contrat de performance,
- de proposer et d'initier des sujets de développement et de recherche d'intérêt pour les membres de Xylofutur.

Trois commissions techniques évaluent les projets déposés au Pôle :

- Arbre et Forêt,
- Bois,
- Chimie – Energie.

Des commissions exceptionnelles traitant des sujets transversaux du Pôle pourront se réunir dans le cas de dépôt de projets dits transversaux.
Chaque commission technique se réunira au moins 4 fois par an.
La mise en œuvre des réunions de ces commissions s'appuiera sur l'équipe opérationnelle de Xylofutur.

2 - ELECTION DES MEMBRES – PRESIDENT DES COMMISSIONS

Les membres des commissions sont validés par le Conseil d'Administration de Xylofutur, pour un mandat de 3 ans. Chaque commission est constituée d'un nombre de structures membres inférieur ou égal à 30 et se compose au maximum de 60 experts (correspondant à deux experts par structure). De plus, au moins 30 % des structures sont issus du monde de la recherche publique.
Chaque commission élit en son sein un Président de commission et son suppléant, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Le Président doit être de préférence issu du secteur privé.
Il aura pour mission d'assurer la bonne tenue des commissions, dans le respect du règlement intérieur, et d'animer cette dernière.

Le Président aura également pour mission de participer au bureau de Xylofutur ainsi qu'à son Comité d'Orientation.
Le Président sera soutenu dans son rôle notamment par un chef de projet de l'équipe opérationnelle de Xylofutur.

Paraphes

Pôle de Compétitivité Xylofutur - Produits et Matériaux des Forêts Cultivées
Campus Bordeaux sciences Agro – 1 cours du Général de Gaulle – CS 40201 – 33175 Gradignan cedex
Tel 05 56 81 54 87 - Fax 09 56 35 16 40 - http://www.xylofutur.fr

La composition des commissions est mentionnée en Annexe 1. Elle doit être mise à jour afin d'être connue des porteurs et partenaires des projets présentés à la labellisation. Au sein de chaque commission, Xylofutur sélectionne entre 10 et 15 experts par session d'évaluation des projets, en fonction des thèmes des projets et de l'origine géographique des porteurs. Dans le cas des projets dits transversaux, Xylofutur met en place une commission constituée de 10 à 15 experts, sollicités dans chacune des trois commissions thématiques.

3 - OBLIGATIONS DES MEMBRES

Chaque membre doit respecter les conditions suivantes :

- signer l'accord de confidentialité avec Xylofutur,
- expertiser les projets selon les critères de la grille d'expertise (Annexe3)
- être présent à au moins la moitié des réunions de la commission auxquelles il a été convié sur la période d'une année.

4 - RENOUVELLEMENT – RADIATION DES MEMBRES

Les membres des commissions sont élus pour un mandat de 3 ans.
Le renouvellement des membres est réalisé par un appel à candidature auprès des membres de Xylofutur à jour de leur cotisation. Le Conseil d'Administration valide la composition de chacune des commissions.
En cas de radiation d'un membre, le Président de la commission concernée propose au Conseil d'Administration un remplaçant. La nomination de ce dernier doit être validée par le Conseil d'Administration et ne vaudra que jusqu'à la fin de la mandature initiale du membre radié.

Un membre d'une commission peut être radié pour l'une des raisons suivantes :

- non-respect des conditions mentionnées au sein de l'article 3 ci-dessus,
- la société/organisme/institution au sein de laquelle il est salarié n'est plus adhérent de Xylofutur (hors experts étrangers).

Un membre d'une commission peut démissionner selon les conditions de l'article 3 de l'accord de confidentialité.

Le remplacement d'un membre peut également survenir par notification écrite adressée au président de la commission concernée.

5 – DECISION DES COMMISSIONS

Labellisation de projets :

Chaque session d'expertise ne peut décider de la labellisation d'un projet que si un quorum de 50 % des membres sollicités est réuni.
Les décisions des commissions de labellisation des projets doivent être circonstanciées et seront transmises au Président, et/ou Vice-Président et/ou au Directeur de Xylofutur. L'avis circonstancié de la commission doit être communiqué dans un délai de 8 jours ouvrables après la tenue de cette dernière.
Chaque membre devra informer le Président de la commission concernée de tout conflit d'intérêt avec les porteurs de projets. Le cas échéant, ils suspendront leur participation lors de l'examen du ou des projets concernés.

Paraphes

Pôle de Compétitivité Xylofutur - Produits et Matériaux des Forêts Cultivées
Campus Bordeaux sciences Agro – 1 cours du Général de Gaulle – CS 40201 – 33175 Gradignan cedex
Tel 05 56 81 54 87 - Fax 09 56 35 16 40 - http://www.xylofutur.fr

Récusation :

Chaque porteur de projet peut récuser au maximum 5 structures membres de la commission devant laquelle il soumet son projet. Si le Président de la commission est récusé, le rôle de Président sera assuré par son suppléant.

Autres décisions :

Concernant les échanges liés aux idées de projets, réflexions et autres animations, un relevé de décisions est transmis à la Direction et au Conseil d'Administration de Xylofutur dans un délai de 15 jours suivant la date de réunion de la commission.
Aucun quorum n'est exigé.

6 - PROCEDURE DE LABELLISATION – GRILLE D'EXPERTISE

La procédure de labellisation et les critères d'expertise pour la labellisation sont mentionnés en Annexes 2 et 3. Il est toutefois rappelé que les critères d'éligibilité d'un projet soumis à labellisation sont les suivants :

- Le porteur doit fournir un dossier complet et doit s'être acquitté de sa cotisation à Xylofutur,
- Le porteur du projet doit informer ses partenaires de l'ensemble des modalités de labellisation et notamment des conditions financières : la prestation d'accompagnement par Xylofutur à labellisation est de 500 € HT dans le cas où un ou plusieurs partenaires du consortium ne sont pas adhérents au Pôle de Compétitivité Xylofutur ; cette prestation n'est pas facturée dans le cas où tous les partenaires du consortium sont adhérents au Pôle de Compétitivité Xylofutur,
- Les objectifs du projet doivent répondre à au moins un axe des Domaines d'Action Stratégique de Xylofutur,
- Il doit être un projet innovant (TRL 1 à 9), de recherche et/ou de développement associant un ou plusieurs partenaires.
- Il doit avoir pour objectif(s)-:
  - de développer les connaissances et/ou
  - de développer l'activité, la performance des organismes de la filière forêt-bois et/ou
  - de favoriser l'émergence de nouvelles structures, de nouveaux produits/process/organisations sur le marché et/ou
  - de susciter la création de nouvelles compétences dans les structures publiques ou privées implantées, de préférence, sur les territoires suivants : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Région Bourgogne-Franche-Comté, Région Grand Est, Région Nouvelle-Aquitaine, Région Pays de la Loire.

Fait à Gradignan le 27 janvier 2023

Frédéric CARTERET
Président

Guy COSTA,
Vice-Président

Guy COSTA

Paraphes

Légende
(AuRA) Auvergne-Rhône-Alpes
(PDL) Pays de Loire
(NA) Nouvelle-Aquitaine

COMMISSION ARBRE ET FORÊT

Président : Joël DELAS - **Vice-Président :** Jérôme MOREAU

Composition 2023-2025 validée le 5 mai 2023

ORGANISMES	NOMS	Prénoms
BEMA	HAVARD	Mathieu
BSA	TOIGO	Maude
CNPF	LATOUR	Stéphane
COFORET *(AuRA)*	PIET	Lionel
ECOLE SUPERIEURE DU BOIS *(NA)*	MOREAU	Jérôme
FCBA	MERCADAL	Marion
FCBA *(NA)*	BAILLY	Alain
FIBNA *(NA)*	GUIRAUD	François
FIBOIS *(AuRA))*	LAFFONT	Anaïs
FIBOIS *(AuRA))*	RESCHE	Samuel
FORESTRY CLUB DE FRANCE *(AuRA)*	BOITTIN	Eric
FORET LOGISTIQUE CONSEIL *(NA)*	EMEYRIAT	Richard
GCF *(NA)*	CACOT	Emmanuel
IGN *(NA)*	BONHEME	Ingrid
IGN *(NA)*	COMMAGNAC	Loïc
PEFC	HUET	Paul-Emmanuel
PEFC *(NA)*	GRIGAUT	Guillaume
PEFC Ouest		
RAYONIER AM *(NA)*	DELAS	Joël
SERVICE RDI de l'ONF *(GUYANE)*	BRUNAUX	Olivier
SMURFIT KAPPA COMPTOIR DU PIN *(NA)*	PIERREL	Jean-François
SMURFIT KAPPA COMPTOIR DU PIN *(NA)*	VILLETTE	Arnaud
SOCIETE FORESTIERE DE LA CDC *(NA)*	DIAZ	Sébastien
UMR ETBX *(INRAE NA)*	DEUFFIC	Philippe
UMR TETIS *(INRAE OCCITANIE)*	DURRIEU	Sylvie
UNITE EXPERIMENTALE FORET PIERROTON *(INRAE NA)*	MEREDIEU	Céline
UNITE EXPERIMENTALE FORET PIERROTON *(INRAE NA)*	RAFFIN	Annie

Légende
(AuRA) Auvergne-Rhône-Alpes
(PDL) Pays de Loire
(NA) Nouvelle-Aquitaine

COMMISSION BOIS - Animatrice Apolline OSWALD

Président : Laurent CASTETS - **Vice-Président :** Jean-Luc COUREAU

Composition 2023-2025 validée le 5 mai 2023

ORGANISMES	NOMS	Prénoms
A2C SARL *(AuRA)*	TROCCON	Emmanuel
ATELIER HANGGI *(AuRA)*	ARCHENY	Pierre
EDIXIA	JUHEL	Bruno
ENSAPBX *(NA)*	LE NORMAND	Régis
ENSAPBX *(NA)*	TOUZANI	Sirine
ESB *(NA), PdL)*	IRLE	Mark
ESB *(NA), PdL)*	MICHAUD	Franck
FCBA	CATTEROU	Thomas
FCBA	LAMOULIE	Julien
FIBOIS AURA *(AuRA)*	MATHE	Jean-Pierre
FIBOIS NOUVELLE-AQUITAINE	PETIT-ETIENNE	Hugues
FRANCE DOUGLAS (France)	AUDOUX	Alexandre
GASCOGNE BOIS *(NA)*	CASTETS	Laurent
GROUPE THEBAULT	PIALOUX	Bruno
IBS *(NA)*	DAYRAUT	Benoit
LYCEE HAROUN TAZIEFF *(NA)*	MAGNANOU	Daniel
NEOCLIN (*(NA)*	JOYET	Patrick
NOBATEK/INEF4 *(NA)*	CANTAU	Christophe
NOBATEK/INEF4 *(NA)*	GARNESSON	Thomas
ODEYS	RANCHOU	Thomas
PIVETEAU	GERARD	Ugo
POLYTECH CLERMONT-FERRAND*(AuRA)*	MOUTOU PITTI	Rostand
UNIVERSITE DE BORDEAUX - I2M *(NA)*	COUREAU	Jean-Luc
UNIVERSITE DE BORDEAUX - I2M *(NA)*	GALIMARD	Philippe
UNIVERSITE DE LIMOGES - GC2D *(NA)*	DUBOIS	Frédéric
UNIVERSITE DE LIMOGES - GC2D *(NA)*	POP	Octavian
UPPA - IPREM *(NA)*	CHARRIER - EL BOUHTOURY	Fatima

Légende
(AuRA) Auvergne-Rhône-Alpes
(PDL) Pays de Loire
(NA) Nouvelle-Aquitaine

COMMISSION CHIMIE-ENERGIE

Présidente : Christelle MICHAUD- **Vice-Présidente :** Carmen MALEPEYRE

Composition 2023-2025 validée le 5 mai 2023

ORGANISMES	NOMS	Prénoms
ACD *(N-A)*	BATAILLE	Frédéric
ACD *(N-A)*	LACASSAGNE	Elodie
BB ENERGY *(AuRA)*	BEAUD	Katia
BIA - INRAE NANTES *(PdL)*	SIBOUT	Richard
BIA - INRAE NANTES *(PdL)*	VILLARES	Ana
BIOLANDES *(N-A)*	EUDES	Hervé
CENTRE DE VALORISATION DES AGRORESSOURCES *(N-A)*	CELERIER	Julien
CENTRE DE VALORISATION DES AGRORESSOURCES *(N-A)*	MALEPEYRE	Carmen
ESB *(N-A, PdL)*	BELLONCLE	Christophe
FCBA	LABAT	Gilles
FCBA	LEGAY	Stéphane
FIBOIS AuRA	DA SILVA	Nicolas
GASCOGNE EMBALLAGE *(N-A)*	PEDESERT	Christelle
INOE	MAINARD	Frank
IPREM - UPPA *(N-A)*	CHARRIER	Bertrand
IPREM - UPPA *(N-A)*	ROBLES	Eduardo
LABCIS - UNIVERSITE DE LIMOGES *(N-A)*	CHALEIX	Vincent
LCPO - UNIVERSITE DE BORDEAUX *(N-A)*	GRELIER	Stéphane
LCPO - UNIVERSITE DE BORDEAUX *(N-A)*	PERUCH	Fréderic
LGP2 - UNIVERSITE GRENOBLE-ALPES *(AuRA)*	MAURET	Evelyne
RAYONIER AM France INNOVATION *(N-A)*	MICHAUD	Christelle
STEICO *(N-A)*	LAMBERT	Benoit
STEICO *(N-A)*	VETTOREL	Sophie

Xylofutur
Produits et Matériaux des Forêts Cultivées

ANNEXE 2

Procédure d'évaluation et de labellisation des projets

Phase 1 : Dépôt du projet

Xylofutur	Porteur du projet
Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé 6 semaines avant la date fixée pour la tenue des commissions techniques de labellisation.	**Échanges entre les porteurs et l'équipe de chefs de projets** Xylofutur pour valider l'éligibilité du projet.

Phase 2 : Validation de l'éligibilité du projet

Xylofutur	Porteur du projet
Réception et vérification des dossiers par l'équipe opérationnelle des chefs de projets. **Transmission** aux membres de la commission technique de labellisation concernée **2 semaines avant** la date de sa tenue.	**Transmission** par le porteur vers Xylofutur **des dossiers complets* 3 semaines avant** la tenue des commissions techniques de labellisation. *Un dossier est considéré comme complet uniquement si : • le porteur transmet la fiche projet dûment complétée, • le contrat de labellisation est signé par le porteur, • l'ensemble du consortium est à jour de sa situation au Pôle.

Phase 3 : Évaluation du projet

Xylofutur	Porteur du projet
Commissions techniques de labellisation : **Évaluation et conseils des experts.** Transmission de la décision finale au porteur du projet dans les 8 jours suivant la commission. **Si le label est accordé au projet :** Accompagnement auprès des financeurs et suivi du déroulement tout au long de la vie du projet. **Si le label est refusé au projet :** Travail de reformulation du projet avec Xylofutur.	**Audition en présentiel** du porteur de projet par la commission. Mentionner que le projet est **«labellisé par le Pôle de Compétitivité Xylofutur»** ou **apposer le logo du Pôle** sur chacune des présentations, communications et promotions du projet et ce, quel qu'en soit le support. **Transmettre les informations nécessaires** à Xylofutur afin que le Pôle assure des opérations de communication et promotion du projet dans le respect des conditions de confidentialité requises.

Quatre AMI sont lancés par an, cependant les projets peuvent être accompagnés et déposés au fil de l'eau.

Paraphes

Pôle de Compétitivité Xylofutur - Produits et Matériaux des Forêts Cultivées
Campus Bordeaux sciences Agro – 1 cours du Général de Gaulle – CS 40201 – 33175 Gradignan cedex
Tel 05 56 81 54 87 - Fax 09 56 35 16 40 - http://www.xylofutur.fr

Xylofutur
Produits et Matériaux des Forêts Cultivées

ANNEXE 3

GRILLE D'EXPERTISE

Commission «Chimie & Energie»

GRILLE D'EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET *(Réservée au Pôle)*

Nom du projet	
Structure porteuse du projet	
Nom du coordinateur du projet	
Déposé le	2022
NOTE GLOBALE :	/41 points — Signature du président de la commission
Avis de la commission	☐ Projet labellisé ☐ Projet non labellisé ☐ Demande d'éléments Complémentaires

Points obligatoires pour l'éligibilité

(Cocher si oui)

Le projet répond au moins à l'un des 3 Domaines d'Actions Stratégiques de Xylofutur	
Le projet présente un caractère innovant	
Le projet a pour objectif de susciter la création de nouvelles compétences dans les structures publiques ou privées implantées, de préférence, sur les territoires suivants : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Région Bourgogne-Franche-Comté, Région Grand Est, Région Nouvelle-Aquitaine, Région Pays de la Loire.	

Notation : Les notes vont de 0 à 10 en fonction de l'importance des critères. La note de 0 traduit un critère non valide tandis que la note la plus haute confirme que le critère est totalement validé. Les critères ont été pondérés en fonction de leur importance.
Le total des sections 1 et 2 est validé à compter de 12 points sur 20. Un total de 0 dans la section 3 est éliminatoire.

GRILLE DE NOTATION
(indiquer la note choisie pour chaque critère)

1. Evaluation générale du dossier : Partenariat et faisabilité du projet	
Equipe projet ▪ Implication, légitimité, expériences et compétences pour la conduite du projet, ▪ Niveau d'implication et diversité des parties prenantes, ▪ Qualité du consortium *(dont projet mono partenaire sous l'angle accompagnement par de la sous-traitance).*	De 0 à 4
Critère Innovation ▪ Qualité de l'état de l'art et de la bibliographie, ▪ Degré dans l'innovation des actions, des technologies, des procédés/processus, de l'organisation, du financement…, ▪ Caractère reproductible/ transférable de l'innovation.	De 0 à 8
Critère Faisabilité du projet : technique et économique ▪ Risque(s) pris en compte, ▪ Economique (le projet est-il porteur vis à vis des évolutions du marché ? des attentes sociétales ?), ▪ Adéquation du projet par rapport aux moyens engagés (humains, techniques, financiers, etc.), ▪ Crédibilité du calendrier prévisionnel, ▪ Montage administratif et juridique (accord de consortium? droits PI?).	De 0 à 8
TOTAL DES POINTS	/20

2. Compatibilité avec la stratégie du Pôle	
Critère Impacts sur la filière forêt-bois-papier ▪ Intérêt pour l'industrie et les professions de la filière? ▪ Valorisation des essences cultivées sur le territoire national, local ? *(considérer l'échelle du projet)* ▪ Effet structurant / fédérateur sur la filière forêt/bois à terme (contractualisation, cohésion des acteurs, adaptation des produits à la demande de l'aval, déclenchement de projets investissement en aval…), ▪ Qualité des impact(s) mesurable(s) à court et/ou à long terme (retombées économiques, environnementales, sociales, etc.).	De 0 à 10
Critère Territoire et Environnement ▪ Articulation avec les stratégies et enjeux des territoires dans lesquels le projet est conduit, ▪ Prise en compte du développement durable (produits et ressource certifiés, ACV, éco conception, aspects sociaux) ?	De 0 à 5
Critère Méthodologie et valorisation ▪ Intérêt du projet pour le rayonnement de la recherche nationale, ▪ Qualité de la structuration du projet et validité de l'argumentaire, ▪ Stratégie de communication : diffusion et valorisation des résultats (publications, restitutions, brevets, événements, etc.).	De 0 à 5

3. Compatibilité avec les thématiques du DAS « Chimie & Energie » du Pôle DANS CETTE SECTION UN TOTAL DE 0 EST ELIMINATOIRE, AU MOINS UN CRITERE DOIT ETRE RESPECTE.		
Développement de nouvelles applications des substances naturelles en substitution des produits de synthèse issus des ressources fossiles *(Synthons, Biopolymères, Biomolécules, Biocarburants, …)*	1	0
Valorisation des extractibles	1	0
Développement de nouvelles applications des substances naturelles bioactives issus de la biomasse bois (phytosanitaire, santé, cosmétique, etc.)	1	0
Amélioration des process (extraction, papetier, etc.) avec un objectif d'amélioration de performance environnementale ou technique	1	0
Compétitivité des industries papetières et de bioraffinage *(Efficacité des procédés, Valorisation des coproduits industriels)*	1	0
Développement des fibres et papiers avec de nouvelles fonctionnalités, notamment pour les secteurs de l'emballage et de la construction	1	0
Développement de matériaux composites avancés en utilisant les coproduits des industries transformatrices du bois	1	0
Développement des nano-cellulose, micro-fibrilles comme renforts des matériaux avancés pour application dans les transports, le bâtiment, la santé…	1	0
Maîtrise de la physico-chimie des interfaces dans les biomatériaux Greffer des molécules avec des propriétés recherchées *(hydrophobie, résistance, barrière, antimicrobien, oléophilie…)*	1	0
Développer des procédés de production d'énergie verte par l'amélioration des rendements des technologies existantes telles que la pyrolyse, la combustion, la méthanisation, la gazéification….	1	0
Soutien une démarche de recyclage (matières premières en sortie de process / des bois issus de la construction / des emballages)	1	0

Avis du Pôle de Compétitivité Xylofutur sur le projet labellisé (document rendu au porteur) :

Evaluation générale du dossier : Partenariat et faisabilité du projet
Compatibilité avec les critères de sélection du Pôle
Compatibilité avec les thématiques du DAS «Chimie & Energie» du Pôle

Paraphes ☐ ☐

Pôle de Compétitivité Xylofutur - Produits et Matériaux des Forêts Cultivées
Campus Bordeaux sciences Agro – 1 cours du Général de Gaulle – CS 40201 – 33175 Gradignan cedex
Tel 05 56 81 54 87 - Fax 09 56 35 16 40 - http://www.xylofutur.fr